



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS RÉSERVÉ POUR L'ACCÈS AU CORPS DE
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (LOI SAUVADET),
SPÉCIALITÉS « ARCHÉOLOGIE », « ARCHIVES »,
« MONUMENTS HISTORIQUES ET INVENTAIRE » ET
« MUSÉES »**

SESSION 2015

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves orales d'admission.....	3
B) Le jury	4
1) La composition du jury	4
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours réservé	5
A) Le calendrier.....	5
B) L'épreuve écrite d'admissibilité.....	5
C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).....	5
III. Les statistiques	6
A) La spécialité « archéologie ».....	6
B) La spécialité « archives »	7
C) La spécialité « monuments historiques et inventaire ».....	7
D) La spécialité « musées ».....	8
RAPPORT DE JURY CONCERNANT L'ÉPREUVE DE LANGUE	9
I. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue anglaise	9
II. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue italienne	10

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 23 septembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine définit l'épreuve d'admissibilité de ce concours réservé comme suit :
« l'épreuve écrite obligatoire d'admissibilité consiste en une note, par spécialité, établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises. »
Durée de l'épreuve : 5 heures, coefficient : 2 ».

2) Les épreuves orales d'admission

Les articles 5 et 7 de l'arrêté du 23 septembre 2015 cité ci-dessus définissent les épreuves d'admission de ce concours réservé comme suit :

« La première épreuve orale obligatoire d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de quinze minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle (...).

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur le contenu des fonctions de conservateur du patrimoine.

Le jury évalue le niveau et la nature de l'expérience acquise par le candidat lors de son parcours professionnel, ses compétences professionnelles et techniques, ses motivations. Cette épreuve vise aussi à apprécier la qualité et la rigueur de sa démarche professionnelle, sa capacité à appréhender les enjeux liés aux fonctions d'encadrement et de gestion d'un service et ses aptitudes au management.

(...).

Durée de l'épreuve totale : 1 heure ; coefficient 3.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté ».

« La seconde épreuve d'admission consiste en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte.

La langue vivante étrangère faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription parmi les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe, portugais, polonais.

Préparation de l'épreuve : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient 1.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours réservé était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Béatrix SAULE, conservatrice générale du patrimoine, directrice du musée national des châteaux de Versailles et du Trianon.

Membres de ce jury :

- Spécialité archéologie :
Monsieur Karim GERNIGON, conservateur en chef du patrimoine, conservateur régional, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Normandie ;
- Spécialité archives :
Madame Marion VEYSSIERE, conservatrice en chef du patrimoine, direction des fonds, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Spécialité monuments historiques et inventaire :
Monsieur Henry MASSON, architecte et urbaniste de l'État en chef, conservateur régional des monuments historiques, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ;
- Spécialité musées :
Madame Cécile DEBRAY, conservatrice en chef du patrimoine, centre national d'art et de culture Georges Pompidou ;
Monsieur Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, directeur, musée de Port-Royal des Champs ;
Monsieur Pierre MACHU, conservateur en chef du patrimoine, Institut national du patrimoine.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ».

Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours réservé : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours réservé

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 1 ^{er} décembre au 30 décembre 2015
Date de l'épreuve écrite	Le 23 juin 2016
Réunion d'admissibilité	Le 8 juillet 2016
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 5 septembre 2016
Dates des épreuves orales	Les 11 et 12 octobre 2016
Réunion d'admission	Le 12 octobre 2016

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

Pour chacune des quatre spécialités, les sujets (développés par une demi-douzaine de documents écrits et/ou iconographiques) étaient en phase avec les enjeux d'actualité, et les dossiers remis aux candidats, bien équivalents quant à la nature et quantité des informations fournies.

Les copies se sont révélées très inégales. Quelques unes d'entre elles étaient de très bonne tenue. Cependant, le jury a été étonné par le nombre de copies très négligées quant à la forme : mauvaise présentation générale, écriture difficilement lisible, style maladroit, fautes d'orthographe. Sur le fond, beaucoup révélaient un manque de méthode, oubliant de poser la problématique, n'exploitant pas l'ensemble des documents du dossier et ne citant aucune référence de nature à témoigner d'un bon niveau de culture générale et professionnelle. Vu petit nombre de candidats ayant obtenu une note au-dessus de la moyenne, le jury a décidé de descendre le seuil de l'admissibilité à la note de 9 sur 20 pour trois des spécialités.

C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

L'épreuve orale a été précédée d'une réunion de prise de connaissance des dossiers de RAEP des candidats admissibles. Le jury a constaté que les dossiers à remplir ne correspondaient pas à ce qu'on pouvait attendre pour un concours de conservateur. En particulier, ne figurait pas la liste des publications.

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

De façon générale, l'épreuve de présentation était bien préparée, très structurée, très uniforme à l'exception d'un ou deux exposés plus originaux dans leur approche. Il s'est avéré que parmi les candidats, on distinguait deux catégories bien distinctes : ceux qui déjà remplissaient des fonctions liées étroitement à la conservation et ceux qui étaient plus éloignés. Pour les premiers les questions ont été plus poussées techniquement, pour les seconds l'attention du jury s'est portée sur la motivation et l'aptitude à intégrer le corps de conservation dans sa spécialité, sur l'intérêt manifesté pour les collections et sur le degré de connaissances du métier de conservateur, ses missions, ses responsabilités, ses moyens d'actions... Pour tous, la connaissance de l'environnement administratif, le goût pour la recherche, l'aptitude à encadrer une équipe, le souci du public ont été des critères tour à tour évoqués et déterminants. Dans la présentation de l'expérience, la reconnaissance du travail d'équipe, même assortie de quelques noms des supérieurs ou collaborateurs, a été appréciée.

En conclusion, le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leur effort en vue du prochain concours Sauvadet, prévu pour 2018. La présidente du jury remercie les organisateurs et les membres du jury de leur disponibilité et de leur implication qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Le niveau d'exigences qui a été requis de la part des candidats est de nature à satisfaire les administrations ou les établissements publics au sein desquels ils seront titularisés après leur stage à l'institut national du patrimoine (INP).

III. Les statistiques

A) La spécialité « archéologie »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 6.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	3	3	1	1	0
Femmes	3	3	3	2	2	2
Total	6	6	6	3	3	2

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 4 à 14 sur 20.

Seuil d'admission : 12,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,5 à 14,83 sur 20.

B) La spécialité « archives »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	0	-	-
Femmes	2	2	2	0	-	-
Total	3	3	3	0	-	-

Seuil d'admissibilité : 9 sur 20.

Amplitude des notes : de 6 à 8 sur 20.

Aucun candidat n'a été déclaré admissible.

C) La spécialité « monuments historiques et inventaire »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0	0	0
Femmes	1	1	1	1	1	1
Total	1	1	1	1	1	1

Seuil d'admissibilité : 9 sur 20.

Amplitude des notes : 13 sur 20.

Seuil d'admission : 16,33 sur 20.

Amplitude des notes : 16,33 sur 20.

D) La spécialité « musées »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 22.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	5	5	5	0	0	0
Femmes	21	17	15	7	7	3
Total	26	22	20	7	7	3

Seuil d'admissibilité : 9 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 17 sur 20.

Seuil d'admission : 15,33 sur 20.

Amplitude des notes : de 15,33 à 16,33 sur 20.

Madame Béatrix SAULE
Présidente du jury

RAPPORT DE JURY CONCERNANT L'ÉPREUVE DE LANGUE

I. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue anglaise

Le choix des textes

Les textes proposés étaient tirés de *The Economist*, magazine britannique, ce qui permettait une certaine équité pour l'ensemble des candidats. Les sujets étaient divers et variés et avaient été choisis pour leur dimension culturelle (musique, mode, tourisme, sauvegarde du patrimoine...) afin de permettre aux candidats d'amener la conversation de la deuxième partie de l'épreuve dans leur domaine de compétences.

Le niveau des candidats par rapport aux attentes

Le jury a su apprécier les prestations de certains candidats bien préparés, ayant lu la presse anglophone ces derniers mois. Il a également déploré que certains candidats ne connaissent pas les modalités de l'épreuve et/ou n'aient pas pratiqué l'anglais oral depuis un certain temps.

La construction de la présentation ainsi que l'analyse des documents restent globalement trop superficielles. Certains candidats n'ont pas su s'appuyer sur le document pour la conversation.

La gestion du temps de préparation nécessite un entraînement régulier à la lecture d'articles et à la construction d'une analyse.

Le niveau évalué étant B2 (« utilisateur indépendant » du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), les prestations ont globalement manqué de fluidité et de correction linguistique.

Les conseils de préparation de l'épreuve

Une lecture régulière de la presse anglophone semble être un pré-requis pour la réussite de cette épreuve. Une pratique de l'anglais oral est également conseillée car les 20 minutes de conversation peuvent être entravées par un manque d'aisance en interaction.

L'amplitude des notes

Inférieure à 5/20 : 1.

Entre 5/20 et moins de 10/20 : 2.

Comprises entre 10/20 et 14/20 : 3.

Supérieures à 14/20 : 3.

II. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue italienne

Le choix des textes

Deux articles tirés de la presse italienne ont été proposés cette année :

- « L'uomo che restaura un'emozione » (LA STAMPA 11/05/2016)
- « A caccia di papiri negli archivi del Museo Egizio » (LA STAMPA 12/09/2016)

Le niveau des candidats par rapport aux attentes

Les candidats ont su analyser et présenter les articles, ont pu apporter des réflexions pertinentes autour de la valorisation du patrimoine et à sa conservation en faisant référence à l'actualité italienne, aux réformes en cours dans les musées, aux activités professionnelles, aux recherches.

L'expression était dans l'ensemble fluide et claire, malgré quelques imprécisions lexicales ou d'accord.

L'amplitude des notes

Comprises entre 15/20 et 19/20 : 2.

Supérieures à 15/20 : 1.